

Le Comité de bassin conditionne son avis favorable à une modification de zonage pour la directive nitrates



Le 4 décembre 2014 à Paris, le président François SAUVADET a accueilli les membres du Comité de bassin Seine-Normandie en informant les participants de sa rencontre, aux côtés des autres présidents des Comités de bassin, avec Ségolène ROYAL pour exprimer sa vigilance quant à l'avenir de la gestion de l'eau en France.

« L'argent de l'eau doit revenir à l'eau selon le principe fondateur des Agences et des comités de bassin. C'est une conviction forte qui réunit tous les acteurs de la gestion de l'eau. » Deux points ont ensuite été largement débattus.

Délimitation des zones vulnérables nitrates

Le Comité de bassin devait formuler un avis sur la proposition de l'Etat concernant la modification du zonage de la directive nitrates, requise pour éteindre un contentieux en cours avec la Commission européenne. Ce zonage définit les secteurs où une action de prévention des rejets d'azote doit être mise en œuvre, et fait l'objet d'aides financières. Jusqu'alors 7586 communes étaient concernées. La Commission européenne jugeait ce zonage insuffisant et la proposition soumise à l'avis du Comité de bassin comportait l'ajout de 286 communes de son bassin.

Après un débat nourri, le Comité de bassin *« a pris acte de l'extension proposée, et conditionne son avis favorable à une modification de l'extension du zonage qui prenne en compte la réalité des bassins versants et les risques liés à l'eutrophisation. Le Comité de bassin souhaite des assurances sur les moyens financiers permettant de faire face aux exigences dans les territoires »*.



L'avis, assorti de ces réserves, a été adopté à l'unanimité.

Connaissance et évolution des indicateurs d'état des eaux superficielles : comment mieux rendre compte de l'évolution du bassin ? La manière dont on mesure les progrès de la qualité des cours d'eau est en constante évolution et constitue le « thermomètre » qui fonde les évaluations de ces progrès.

Le Comité de bassin rappelle l'importance de faire partager toutes les données sur l'eau et de rendre lisible au plus grand nombre l'amélioration de la qualité de l'eau.

Il est rappelé que le projet de SDAGE 2015-2021 va être mis en consultation du public et des assemblées à partir du 19 décembre 2014, pour une durée de 6 mois. Ce sera l'occasion de débats publics et de manifestations d'information sur la qualité de l'eau du bassin et des actions à conduire. Le projet sera ensuite modifié à l'été 2015.

CONTACT PRESSE :

Sylvie BRISSOT  brissot.sylvie@aesn.fr
Agence de l'eau Seine-Normandie,
51, rue Salvador Allende 92 027 NANTERRE
 01 41 20 18 08